

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/34
du 07.04.2017
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE
19	19	18

CONVOCATION	AFFICHAGE
03.04.17	03.04.17

Objet : Levée de prescription quadriennale/construction loges de l'amphithéâtre et réhabilitation du groupe scolaire

SEANCE DU 07 AVRIL 2017

LE CONSEIL, L'an deux mille dix-sept et le sept du mois d'Avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Biaggi, Coudert, Elgart, Esposito, Faure, Fombelle, Mattei, Maury, Muselli, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Sanguinetti ; Valery

Représenté : Bozioglav,

Absents : Carbuccia,

Secrétaire : Peretti

Le Maire rappelle au Conseil que les retenues de garantie de l'entreprise SARL BRANDO BTP sur les marchés de travaux :

- De réhabilitation du groupe scolaire pour un montant de 4311.84 €
- De construction des loges de l'amphithéâtre pour un montant de 8101.52 €

N'ont pas été réalisées à ce jour.

La prescription de 4 ans est atteinte et pour permettre son remboursement, la production d'une délibération est nécessaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir restituer la retenue de garantie à l'entreprise.

Après examen et délibération, le Conseil :

AUTORISE la levée de la prescription quadriennale entachant le paiement de l'état du solde d'un montant total de 12 413,36 € relatif aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire et de construction des loges de l'amphithéâtre.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,